

Le 6 février, journée internationale de tolérance zéro aux mutilations génitales féminines



Madrid 2018

Il y a dix ans l'ONU lançait un programme pour l'éradication des mutilations sexuelles féminines et depuis, tous les 6 février a lieu la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard de cette pratique dont 200 millions de filles et de femmes sont victimes à travers le monde.

Rappelons que, dans la ligne de la Convention d'Istanbul, « la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu "honneur" ne sauraient être considérés comme justifiant des actes de violence ».

L'UNICEF estime que ces chiffres se limiteraient aux 31 pays où cette forme extrême de violence contre les femmes a fait l'objet d'études, essentiellement en Afrique, mais aussi dans quelques pays du Moyen-Orient et d'Asie. Or la pratique existerait dans une vingtaine d'autres pays.

Cette pratique consiste à l'ablation partielle ou totale du clitoris, parfois aussi des petites lèvres et des grandes lèvres. L'infibulation (rétrécissement par suture de l'orifice vaginal) s'ajoute parfois aux autres mutilations).

Elle est généralisée et reste obligatoire pour que les femmes soient reconnues comme femmes et puissent entrer sur le marché matrimonial, sinon elles sont exclues de leur communauté selon la démographe Marie Lesclingand.

Des programmes de lutte existent :

« Des pays ont adopté une législation pour interdire et parfois criminaliser ces mutilations sexuelles dans le courant des années 1990, notamment Djibouti, le Ghana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo ou la Tanzanie. L'infibulation avait même été interdite au Soudan dès 1949, l'excision en 2020. D'autres pays ont suivi, informe la sociologue, directrice générale de la Fédération nationale GAMS Isabelle Gillette-Faye dans *Réparer les corps et les sexes*.

Les lois ne sont pas toujours appliquées, détournées par certains pays « Plus la fillette est jeune, plus il est facile de la soustraire au regard de la loi », explique l'Organisation mondiale de la santé.

Les programmes de sensibilisation informent sur les risques pour la santé des femmes. La médicalisation de la pratique a des effets pervers et représente une évolution « *alarmante* » selon l'Unicef car elle incite à la pérennisation de la pratique, comme en Mauritanie (65 %), au Yémen (76 %) et en Égypte (94 %), selon l'OMS.

La lettre de l'observatoire des violences faites aux femmes rappelle que :

« Tout au cours de la vie de la personne excisée, les maladies sexuellement transmissibles (MST) peuvent être à l'origine d'infections vulvaires, urinaires, gynécologiques, qui peuvent évoluer en septicémie et provoquer la mort ou entraîner une stérilité. Les accouchements sont difficiles voire dangereux : une femme mutilée est menacée bien plus souvent par une déchirure du périnée. Elle et son enfant à naître sont en danger de mort. De graves répercussions psycho traumatiques, angoisse, anxiété, dépression peuvent conduire au suicide : atteinte à l'image corporelle et à l'estime de soi ; rapports sexuels très douloureux et/ou une absence de plaisir. »

La France où la pratique a quasiment disparu du territoire demeure l'un des premiers pays européens confronté à ces mutilations. Marie Lesclingand estime à 125 000 les femmes adultes mutilées vivant en France (étude parue dans le Bulletin épidémiologique février 2019) « La première étude menée sous sa direction auprès de 3 000 femmes de trois départements pilotes devrait livrer ses résultats avant la fin de l'année ».

Un kit de formation destiné aux travailleurs sociaux et aux personnels scolaires et parascolaires est désormais à disposition de tous. Le court-métrage « BILAKORO » et le livret d'accompagnement qui le compose permettent d'acquérir les connaissances théoriques et les savoir-faire pratiques, nécessaires pour repérer et prendre en charge les mineures confrontées aux MST. Mais des programmes d'action ont été arrêtés suite à la pandémie du COVID, ce qui a entraîné la fermeture des écoles et la déscolarisation des fillettes et adolescentes. L'Unicef estime que 2 millions de cas supplémentaires, auraient pu être évités et risquent de se produire dans les années à venir.

A l'occasion du 6 février, à l'initiative de l'association RIFEN¹, la Maison des Associations de Roubaix accueille jusqu'au 28 février l'exposition "Fuir l'excision : parcours de femmes réfugiées"



Elisabeth Fagois

¹ RIFEN (Rencontre internationale des femmes noires) a été créée en 1997 en Nord-Pas de Calais, elle compte parmi ses objectifs principaux, la lutte contre les violences faites aux femmes dont l'excision et le mariage forcé.